



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que les travaux de remplacement de l'aqueduc et la pose d'amorce au filet d'eau sont annoncés Chaussée Romaine, limite de communes entre Modave et Tinlot, du 2 au 13 mars 2026 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique;

Vu la demande formulée par le responsable des travaux, SACE (responsable : Monsieur S. Laraki – 0492/58.9005 – selim.laraki@sace.be) ;

Vu l'urgence;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29;

ARRÊTE :

Article 1 : La Chaussée Romaine est interdite à toute circulation, arrêt et stationnement du 2 au 13 mars 2026.

Article 1bis : Une pré-signalisation sera placée sur le RN636 Chaussée de Liège annonçant les travaux et interdisant l'accès à la Chaussée Romaine.

Article 1 ter : Une déviation est prévue via la RN66 en direction de Tinlot.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route par le responsable des travaux.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi.

Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), Le TEC Liège-Verviers, la zone HEMECO, le CHRH et la Commune de Tinlot.

Modave, le 20 février 2026.

Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN